

DOSSIER DE CANDIDATURE

☞ *A déposer dans le mois qui suit la première inscription à l'auto-école.*

Nom civil : Epouse :
Prénom :
Adresse :
Téléphone : Portable :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Date d'arrivée au village :

Situation scolaire : Lycéen(ne) Etudiant (e) Autre :

Situation professionnelle : Salarié(e) Demandeur d'emploi
 Apprentissage Formation professionnelle

A remplir par l'auto-école ayant reçu l'inscription du demandeur :

Nom de l'auto-école :
Adresse :
Téléphone : Fax : E-mail :
N° Siret :

Je soussigné(e), M. , représentant l'auto-école ci-dessus, certifie que
M....., dépositaire de cette présente demande s'est inscrit à mon
auto-école, le .. / .. / 20...

Nature de la formation suivie :

Conduite accompagnée Permis de conduire

Signature et cachet de l'auto-école

Le versement de la bourse communale au permis de conduire automobile qui a été fixée au montant correspondant à deux heures de conduite plafonné à 120 €, se fera dès lors que le demandeur sera titulaire du code de la route.

Le demandeur devra alors retourner en Mairie "L'attestation de réussite de l'examen du code de la route" dûment complétée ainsi qu'un RIB de l'auto-école.

Documents à joindre au dossier :

- Un justificatif de domicile du demandeur.
 - Une copie de la carte d'identité du demandeur.
-

Le demandeur :

Je soussigné M.....atteste avoir eu connaissance des modalités techniques et financières d'attribution de la bourse communale au permis de conduire automobile. En cas d'avis favorable, et sous ma responsabilité, je m'engage à les respecter.

Le ... / ... / 20..

Signature (précédée de la mention "Lu et Approuvé"),

Avis du Président du "Centre Communal d'Action Sociale" :

Le Président du CCAS, après vérification du dossier déposé par M..... ,
décide :

de lui accorder

de ne pas lui accorder

motif(s) :

la bourse communale au permis de conduire automobile qui a été fixée au montant correspondant à deux heures de conduite plafonné à 120 € par délibération du 09 septembre 2022.

Pour les membres du CCAS,

Le Président.